RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

VILLE de Poisat

PROCÈS VERBAL

Le Maire de Poisat

Poisat, le 16 décembre 2024

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni le **lundi 25 novembre 2024**, à 19 heures, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS.

PRÉSENTS : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT, M. Franck HENON ;

ABSENTS : Mme Isabelle PIGEON, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS : De Mme Isabelle PIGEON à Mme Marie-Pierre MOUTRILLE ;
De Mme Catherine RICUPERO à M. TORNATORE ;

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie LOMBARDO ;

Par la présence de 15 élus sur 19 en exercice et 2 pouvoirs à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

M. le Maire, Ludovic BUSTOS propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du **30 septembre 2024**. Aucune question ni remarque n'a été émise par les membres présents du conseil municipal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Toutes les questions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présenté par Hervé FANTON, le rapport annuel 2023 du représentant de la commune au sein de la SPL Isère Aménagement. Il rappelle que la commune, dans le cadre du projet de construction du nouveau restaurant scolaire est entrée dans le capital de la SPL, en septembre 2022, afin de lui confier la mission d'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

RESSOURCES HUMAINES

Présentée par Mme Zohra ABDICHE, adjointe déléguée, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à compter du 1er mars 2025. Elle explique que pour anticiper le départ à la retraite d'une agente du service ressources au printemps 2025, une offre d'emploi a été publiée et une procédure de recrutement organisée. La personne sélectionnée aura pour missions :

- D'être référente dans le domaine social et notamment l'accueil des bénéficiaires, l'aide aux formalités, la participation aux réunions du CCAS, les visites à domicile, l'information sur le logement social ;
- De façon plus ponctuelle, la participation à la gestion des opérations électorales notamment l'organisation des scrutins et la gestion des listes électorales.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présentée par Mme Zohra ABDICHE, adjointe déléguée, la création d'un poste de vacataire. Elle explique que l'agent en charge de la régie du centre de loisirs part à la retraite à la fin du mois de décembre 2024, or des opérations liées à la clôture définitive de cette régie sont nécessaires. Cet agent sera donc recruté du 3 janvier 2025 au 28 février 2025 pour assurer cette mission.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Présenté par Mme Zohra ABDICHE, adjointe déléguée, le versement d'une prime de fin d'année pour les agents vacataires et en contrats de droit privé. Elle rappelle qu'un agent en contrat aidé et trois agents en contrat de vacataire ont été recrutés sur l'année scolaire 2023/2024 pour intervenir sur les temps périscolaires et extrascolaires. Ces contrats ne permettant pas de bénéficier d'une prime annuelle au même titre que les agents titulaires et non-titulaires de droit public, une prime de fin d'année au prorata de leur temps de présence leur sera versée. Les montants de leur prime sont fixés comme suit :

- 363,47€ pour l'agent en contrat aidé ;
- 124,26€ pour l'agent vacataire ayant effectué 226,17 heures ;
- 58, 10€ pour l'agent vacataire ayant effectué 105,75 heures ;
- 2.47€ pour l'agent vacataire ayant effectué 4,5 heures ;

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

INFORMATIONS

M. le Maire, Ludovic BUSTOS, présente le rapport annuel d'activité 2023 de Grenoble-Alpes Métropole. Il rappelle aux membres du conseil que l'intégralité du rapport est à leur disposition sur le site internet de la Grenoble-Alpes Métropole et sur les documents partagés de la commune.

Ce point n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

M. Hervé FANTON, adjoint délégué et Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, conseillère municipale, présentent les rapports annuels 2023 sur la qualité et le prix des services publics de « l'eau potable », de « l'assainissement » ainsi que les « déchets ménagers et assimilés ».

Ce point n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du conseil municipal et n'est pas soumise à délibération.

M. le Maire présente les décisions prises, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

45.Avenant au contrat de maintenance contrat portes automatiques

Avec l'entreprise COPAS SYSTEMES, l'avenant n°1, au contrat initial de maintenance pour les installations de fermetures et d'automatismes situées dans le bâtiment mairie. L'objet de cet avenant est d'ajouter la porte piétonne coulissante automatique du sas intérieur de la mairie au contrat de maintenance, pour un montant de 552 € HT. La prestation comprend deux visites de maintenance réglementaire, la main d'œuvre, le déplacement et le remplacement des pièces en cas de panne.

46. Convention aide à l'investissement CAF - lave-vaisselle Bout'Chou

Avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, la convention d'aide à l'investissement des fonds locaux portant sur une aide financière à hauteur de 80% du coût de l'opération, soit 1 276€ €.

47.Offre de prix test étanchéité à l'air, nouvelle restauration scolaire

Avec la société SOCOTEC, l'offre de prix pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air pour le projet de construction de la nouvelle restauration scolaire, pour un montant de 2 000,00 € HT.

48.Convention ETAPS

Avec le groupement d'employeurs PROFESSION SPORT 38, une convention de mise à disposition d'un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), d'un montant de 4 797.50 € (dont 20 € d'adhésion). La convention est conclue du 04/11/2024 au 18/04/2025, sur la base de 39 séances de 3h30, soit un total de 136h30 sur la période.

49. Avenant 1 chantier toiture mairie - GRENOBLE TOITURE (ATTILA)

Avec l'entreprise GRENOBLE TOITURE (agence ATTILA Grenoble Est) l'avenant n°1 modifiant le bordereau de prix unitaire en ajoutant les prix de maintenance préventive et opérations de maintenance courante pour le bâtiment « maison solidaire ». Cet avenant est sans incidence financière sur le montant total maximum du marché.

50. Contrat d'assurance pour les véhicules communaux

Avec la société SMACL ASSURANCE, un contrat d'assurance pour les véhicules communaux à moteur. Ce contrat d'un montant annuel de 1 634.81 € TTC, prend effet au 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026. La franchise est de 600€.

51. Avenant à la convention de déneigement / fauchage HERBEYS

Avec la commune d'HERBEYS, l'avenant n°1 à la convention initiale de déneigement entre les deux communes. Cet avenant prévoit les modalités de fauchage de la

voirie desservant le hameau de Romage côté Poisat, par les services communaux d'Herbeys, ainsi que les modalités financières de remboursement.

52. Convention triennale de tarification sociale es cantine + avenant EGALIM

D'abroger et de la remplacer la décision DEC20240909_40.
De signer avec l'Agence de Services et de Paiement, pour le compte et au nom du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités :

- La convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires à compter du 01/09/2024 qui prévoit une aide de 3€ par repas facturé à 1 € maximum ;
- L'avenant Égalim à compter du 01/09/2024 qui consiste en un bonus d'1€ supplémentaire par repas si la collectivité s'engage à inscrire sa cantine sur la plateforme « ma cantine ».

53. Convention tripartite participation travaux toiture

Avec le bailleur PLURALIS et l'entreprise GRENOBLE TOITURE SAS (agence Attila Grenoble Est), une convention tripartite de participation financière pour les travaux d'entretien et de réparation de la toiture du bâtiment mairie. Le cout prévisionnel de l'opération est estimé à 16 735,21 € TTC. La répartition du coût est la suivante :

- Commune de Poisat : 16 735,21 x 780/1000 = 13 053,46 € TTC
- Pluralis : 16 735,21 x 220/1000 = 3 681,75 € TTC

54. Convention aide à l'investissement CAF – travaux école élémentaire

Avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, la convention d'aide à l'investissement des fonds locaux portant sur une aide financière les travaux de désimperméabilisation et de réaménagement de la cour d'école Jean Mermoz à Poisat. L'aide s'élève à hauteur 39 000 €, soit 59.96% du montant de l'opération retenu par la CAF 65 041 € ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

Fait à Poisat le 18 décembre 2024

Secrétaire de séance
Zohra ABDICHE

Le Maire,
Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)